



VERSEMENT 1292 W

N° d'entrée du versement : 53409, 53410, 53412

Description globale : service du contrôle de la recherche d'emploi : dossiers individuels de radiation. Promotion de l'emploi, aide au chômeur créateur ou repreneur d'entreprise : dossiers individuels. Mesures en faveur de l'emploi, contrats emploi solidarité et travail d'utilité collective : conventions.

Dates extrêmes : 1984 -1996

Importance matérielle : 11,22ml.

Service producteur :

Service versant : Direction départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle (DDTEFP)

Date d'entrée : 26 septembre 2000

Communicabilité maximum : 50 ans

Début communicabilité : immédiate

Fin communicabilité : 2047

Date de rédaction du bordereau : Juillet 2003

N° d'entrée : 54386

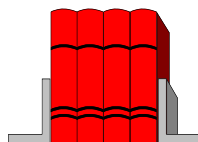
Cote de l'inventaire : 1/AD/10/961

La communicabilité des documents est indiquée en fonction des délais spécifiés par la loi Archives n° 79-18 (30 ans, 60 ans, 100 ans à compter de la date du document, 120 ans ou 150 ans à compter de la date de naissance de la personne). Par convention, la libre communicabilité est fixée au 1er janvier de l'année qui suit.

Certains dossiers sont communicables immédiatement, que ce soit au titre de la loi n° 78-753 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs, ou au titre de la loi Archives n° 79-10 et pour lesquels le délai de 30 ans est écoulé.

Pour toute consultation de document avant l'expiration des délais légaux, il vous est possible de déposer une demande de dérogation auprès du directeur des Archives départementales. Le président de salle de lecture est à votre disposition pour tout renseignement.

© Archives départementales de l'Aube, 2001 - Reproduction interdite (Loi du 1er juillet 1992 articles L 335-2 et 335-3 ; Loi du 17 juillet 1978, article 10)



PRESENTATION

La Direction départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle (DDTEFP) assure la mise en œuvre, à l'échelon départemental, des politiques du ministère du travail. Elle veille également, au titre de la fonction d'inspection du travail, au respect de la législation et des dispositions conventionnelles qui régissent la vie des entreprises.

Le service du contrôle de la recherche d'emploi (SCRE) assure une mission de contrôle des demandeurs d'emploi percevant une allocation chômage : il s'assure que les demandeurs d'emploi sont en recherche effective d'emploi et qu'ils ne cumulent pas plusieurs emplois. Le SCRE traite également des recours gracieux formés contre des décisions de radiation temporaire ou définitive du régime d'aide aux chômeurs. Ce versement comprend les dossiers individuels des demandeurs d'emploi radiés du régime d'aide.

L'ACCRES (aide au chômeur créateur ou repreneur d'entreprise) est un dispositif d'encouragement à la création et à la reprise d'entreprise qui permet au créateur de bénéficier d'une exonération des charges sociales et le cas échéant d'un maintien du revenu pendant les premiers mois de la vie de l'entreprise.

La décision d'octroyer l'aide est prise par le préfet (DDTEFP) après avis d'un comité départemental. Les dossiers individuels sont classés par date de dépôt de la demande ; les dossiers rejetés sont classés à part.

Le contrat emploi solidarité (CES) permet aux personnes sans emploi de préparer leur insertion professionnelle dans le cadre d'un contrat de travail à temps partiel et à durée déterminée. Seuls les contrats des individus dont le patronyme commence par les lettres B et T ont été conservés au titre d'échantillon.

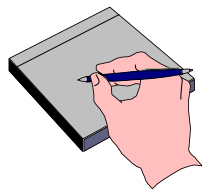
Travaux d'utilité collective (TUC) : ces travaux s'inscrivent dans les actions de préformation et de préparation à la vie professionnelle des jeunes. Seuls les contrats des individus dont le patronyme commence par les lettres B et T ont été conservés au titre d'échantillon.



PLAN DU BORDEREAU

<i>N° Articles</i>	<i>Description</i>	<i>Dates extrêmes</i>
--------------------	--------------------	-----------------------

1-28	Service de contrôle de la recherche d'emploi (SCRE): dossiers individuels de radiation.	1987-1996
29-135	Promotion de l'emploi : aide au chômeur créateur ou repreneur d'entreprise (ACCRE)	1984-1994
	29-117 Dossiers individuels suivis d'un avis favorable.	1984-1994
	118-135 Dossiers individuels rejetés.	1991-1994
136-150	Gestion des mesures en faveur de l'emploi	1987-1994
	136-149 Contrats emploi solidarité (CES).	1990-1994
	150 Travail d'utilité collective (TUC).	1987-1990



ANNEXES

Liste des sigles :

A.C.C.R.E. : aide au chômeur créateur ou repreneur d'entreprise.

A.N.P.E. : agence nationale pour l'emploi.

A.S.S.E.D.I.C. : association pour l'emploi dans l'industrie et le commerce.

C.E.S. : contrat emploi solidarité.

C.O.T.O.R.E.P.: commission technique d'orientation et de reclassement professionnel.

R.A.C. : régime d'assurance chômage.

R.M.I.: revenu minimum d'insertion.

S.C.R.E. : service du contrôle de la recherche d'emploi.

T.U.C. : travail d'utilité collective.

U.R.S.S.A.F. : union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales.

1292 W	Descriptif	Dates extrêmes	Commun- nicabilité
Service de contrôle de recherche d'emploi (SCRE) Dossiers individuels de radiation			
	Dossier-type : Dossier d'entretien, fiche individuelle de suivi, questionnaire, compte rendu d'enquête, procès-verbal de gendarmerie et de police, compte rendu de la commission de recours gracieux, pièces justificatives de la situation du demandeur d'emploi, décision de radiation, notes.		
1	Patronymes lettre « A »	1987-1996	2047
2	« BA » à « BOI ».	«	2047
3	« BON » à « BRI ».	«	2047
4	« BRO » à « CAR ».	«	2047
5	« CAT » à « CHE ».	«	2047
6	« CHO » à « CRU ».	«	2047
7	« DA » à « DUT ».	«	2047
8	« E » à « FRE ».	«	2047
9	« GA » à « GNA ».	«	2047
10	« GO » à « GUS ».	«	2047
11	« H ».	«	2047
12	« J » à « K ».	«	2047
13	« LA » à « LEF ».	«	2047
14	« LEG » à « LUX ».	«	2047
15	« MA » à « MAZ ».	«	2047
16	« ME » à « MU ».	«	2047
17	« NA » à « NU ».	«	2047
18	« O ».	«	2047
19	« PA » à « PEN ».	«	2047
20	« PER » à « PIL ».	«	2047
21	« PIM » à « POM ».	«	2047
22	« POR » à « Q ».	«	2047
23	« RA » à « RI ».	«	2047
24	« RO » à « RU ».	«	2047
25	« S ».	«	2047
26	« TA » à « THI ».	«	2047
27	« TO » à « TU ».	«	2047
28	« U », « V », « W », « X », « Y », « Z ».	«	2047

1292 W	Descriptif	Dates extrêmes	Commun- nicabilité
Promotion de l'emploi : aide au chômeur créateur ou repreneur d'entreprise Dossiers individuels			
	Dossier type : Formulaire de demande de l'aide à la création ou à la reprise d'une entreprise, formulaire de demande de maintien de la couverture sociale pour les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires du RMI créateurs d'entreprise, formulaire d'exonération des cotisations, formulaire de demande d'avance remboursable au titre du dispositif de soutien à la création ou à la reprise d'entreprise, attestation sur l'honneur du créateur d'entreprise, dossier économique (imprimé cerfa), plan de financement prévisionnel des exercices 2 et 3, compte d'exploitation prévisionnel pour les exercices 2 et 3, plan de trésorerie, pièces justificatives.		
29-117	Dossiers individuels suivis d'un avis favorable	1984-1994	
29	Dossiers déposés en 1984 : patronymes de « H » à « L ».	1984-1986	
30	Dossiers déposés en 1985 : « H » à « I ».	«	
31	idem, « J » à « LA »	«	
32	idem, « LE » à « LU ».	«	
33	Dossiers déposés en 1986 : « H » à « K ».	1985-1987	
34	idem, « L » à « M ».	«	
35	Dossiers déposés en 1987 : « H » à « J ».	1987-1988	
36	idem, « K » à « LEB ».	«	
37	idem, « LEC » à « LO ».	«	
38	Dossiers déposés en 1988 : « H » à « K ».	1988-1989	
39	idem, « LA » à « LI ».	«	
40	Dossiers déposés en 1991, patronymes de « A » à « W ».	1991	
41	Dossiers déposés en 1992, patronymes de « A » à « BAU ».	1992-1993	
42	idem, « BEN » à « BOU ».	«	
43	idem, « BRA » à « BUR ».	«	
44	idem, « C ».	«	
45	idem, « DA » à « DE ».	«	
46	idem, « DI » à « DU ».	«	
47	idem, « E » à « F ».	«	
48	idem, « G ».	«	
49	idem, « H » à « K ».	«	
50	idem, « L ».	«	
51	idem, « MA » à « MAT ».	«	
52	idem, « ME » à « N ».	«	
53	idem, « O » à « PA ».	«	
54	idem, « PE » à « PRO ».	«	
55	idem, « R ».	«	
56	idem, « S ».	«	
57	idem, « T ».	«	
58	idem, « V ».	«	

1292 W	Descriptif	Dates extrêmes	Communicabilité
59	Dossiers déposés en 1993, « A » à « BA ».	1993-1994	
60	idem, « BE » à « BLE ».	«	
61	idem, « BO » à « BU ».	«	
62	idem, « CA » à « CHO ».	«	
63	idem, « CI » à « CR ».	«	
64	idem, « DA » à « DEP ».	«	
65	idem, « DES » à « DU ».	«	
66	idem, idem, « E » à « F ».	«	
67	idem, « GA » à « GO ».	«	
68	idem, « GRA » à « GUY ».	«	
69	idem, « H ».	«	
70	idem, « J » à « K ».	«	
71	idem, « LA » à « LE ».	«	
72	idem, « LEN » à « LU ».	«	
73	idem, « MA » à « MI ».	«	
74	idem, « MO » à « MU ».	«	
75	idem, « N » à « PE ».	«	
76	idem, « PI » à « Q ».	«	
77	idem, « R ».	«	
78	idem, « S » à « T ».	«	
79	idem, « V » à « W ».	«	
80	Dossiers déposés en 1994, « A » à « ADE ».	1994-1995	
81	idem, « AMI » à « AUT ».	«	
82	idem, « « BA » à « BER ».	«	
83	idem, « BES » à « BONA ».	«	
84	idem, « BONNE » à « BOY ».	«	
85	idem, « BRA » à « BUI ».	«	
86	idem, « CA » à « CEZ ».	«	
87	idem, « CHA » à « COLLA ».	«	
88	idem, « COLLE » à « CUT ».	«	
89	idem, « DAG » à « DAV ».	«	
90	idem, « « DEL » à « DES ».	«	
91	idem, « DEV » à « DI ».	«	
92	idem, « DO » à « DRU ».	«	
93	idem, « DU » à « EVR ».	«	
94	idem, « F ».	«	
95	idem, « GA » à « GI ».	«	
96	idem, « GO ».	«	
97	idem, « GRA » à « GRU ».	«	
98	idem, « GUA » à « GUI ».	«	
99	idem, « H ».	«	
100	idem, « I » à « JAR ».	«	
101	idem, « JE » à « K ».	«	
102	idem, « LAC » à « LAU ».	«	
103	idem, « LEB » à « LEK ».	«	
104	idem, « LEM » à « LUT ».	«	
105	idem, « MA » à « MARI ».	«	
106	idem, « MARQ » à « MAZ ».	«	

1292 W	Descriptif	Dates extrêmes	Communicabilité
107	Idem, « ME » à « MI ».	1994-1995	
108	idem, « MO » à « MU ».	«	
109	idem, « N » à « O ».	«	
110	idem, « PA » à « PRU ».	«	
111	idem, « QUI » à « ROY ».	«	
112	idem, « S ».	«	
113	idem, « T » à « U ». dossier « Troyes D » à part.	«	
114	idem, « V ».	«	
115	Idem, « W » à « Z ».	«	
116	Récapitulatifs des dossiers de demande d'aide à la création d'entreprise déposés.	1992-1994	
117	Comptes rendus de réunions du comité départemental de l'emploi.	1994	
118-135	Dossiers individuels rejetés	1991-1994	
118	Dossiers déposés en 1991, « B » à « V ».	1991-1992	
119	Dossiers déposés en 1992, « A » à « B ».	1992-1993	
120	idem, « C » à « G ».	«	
121	idem, « C » à « G ».	«	
122	idem, « L » à « O ».	«	
123	idem, « P » à « X ».	«	
124	Dossiers déposés en 1993, « A » à « D ».	1993-1994	
125	idem, « E » à « K ».	«	
126	idem, « L » à « N ».	«	
127	idem, « P » à « Z ».	«	
128	Dossiers déposés en 1994, « Amis Confection ».	1994	
129	idem, « A » à « C ».	«	
130	idem, « D » à « F ».	«	
131	idem, « G ».	«	
132	idem, « I » à « M ».	«	
133	idem, « N » à « P ».	«	
134	idem, « R ».	«	
135	idem, « T » à « Z ».	«	
136-150	Gestion des mesures	1988-1993	
136-149	Contrats emploi solidarité	1990-1993	
	Dossier type : Convention entre l'État et l'employeur, convention entre l'État et l'employeur pour la formation complémentaire, avenant à la convention initiale, attestation d'éligibilité délivrée par l'ANPE.		
136	Conventions signées en 1990, « BA » à « BI ».	1990-1991	
137	idem, « BLA » à « BU ».	«	
138	idem, « T ».	«	
139	Conventions signées en 1991, « BRA » à « BUT ».	1991-1992	
140	idem, « TA » à « TY ».	«	

1292 W	Descriptif	Dates extrêmes	Communnicabilité
141	Conventions signées en 1992, « BA » à « BEU ».	1992-1993	
142	idem, « BER » à « BLO ».	«	
143	idem, « BOB » à « BOUR ».	«	
144	idem, « BOUS » à « BUT ».	«	
145	idem, « TA » à « TY ».	«	
146	Conventions signées en 1993, « BAB » à « BAZ ».	1993-1994	
147	idem, « BEA » à « BOS ».	«	
148	idem, « BOT » à « BUT ».	«	
149	idem, « TAB » à « TUR ».	«	
150	Travail d'utilité collective	1988-1990	
	Dossier type : Convention individuelle de formation, convention de gestion, attestation d'emploi T.U.C., pièces justificatives		
150	Patronymes commençant par les lettres « B » et « T ».	1988-1990	